

Association Cœur de Motards



MARDI 15 AOUT 2017
De 7 H 00 à 18 H 00

BROCANTE D'AOUT

BULLETIN d'INSCRIPTION et de PARTICIPATION à la BROCANTE

Nom Prénom

Adresse

Adresse mail.....

Tél (fixe et portable)

Nature des objets vendus

Numéro d'immatriculation du véhicule.....

Nature et Numéro carte d'identité (date de délivrance et autorité délivrante) :
.....

Date de naissance

Métrage souhaité :.....mètres

Les frais d'inscription sont de 2 € par mètre linéaire (T.T.C.)

Total dû ..2 € x.....=..... € T.T.C (chèque à l'ordre de « Association Cœur de Motards »)

Déclaration sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L. 310-2 du code de commerce)
- de ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R 321-9 du code pénal)

Fait àLeSignature.....

Coupon à retourner à :

Commune d'Aulnoye-Aymeries - Service Relations Publiques – Place du docteur Guersant
59620 Aulnoye-Aymeries / relations.publiques@aulnoye-aymeries.fr / (☎ 03.27.53.63.77)

Inscription possible et renseignements au service du lundi au vendredi de 14 H à 16 H

- JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITE RECTO VERSO ET DES PERSONNES PRESENTES**
- TOUT BULLETIN D'INSCRIPTION INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**



REGLEMENT

BROCANTE / VIDE GRENIER MARDI 15 AOUT 2017

Horaires : 7 H à 18 H / Lieu : Ville d'Aulnoye-Aymeries

Sont acceptés les particuliers. Ils sont tenus de ne vendre que des objets leur appartenant.

Le bulletin d'inscription dûment rempli sera à retourner avant la brocante. Quelques jours avant celle-ci, un numéro d'emplacement vous sera attribué par mail ou sms qui vous sera demandé à votre installation.

La réception, l'installation des exposants aura lieu à partir de 06 H du matin. Aucun déballage ne sera toléré en dehors des horaires et du périmètre de la brocante et du vide grenier.

La cession ou la sous-location d'un emplacement est formellement interdite.

L'organisateur se réserve

- le droit de réattribuer un emplacement s'il n'est pas occupé à 07 H du matin
- le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans en avoir à justifier de sa décision
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'objet volé ou détérioré sur la brocante /vide grenier.

L'exposant s'engage :

- à appliquer la législation de vente au déballage en vigueur
- à respecter les horaires de la manifestation
- à régler ses frais d'inscription avant installation
- à justifier d'une assurance responsabilité civile valide
- à respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité, ainsi que toute consigne particulière qui sera par l'organisateur
- à respecter les lieux mis à disposition et à laisser l'emplacement propre lors de son départ (papiers, cartons regroupés)

Le non-respect du présent règlement expose le contrevenant à son renvoi.